

Les principes de la politique voyage de l'Université de Bordeaux

Les préalables	• Privilégier les solutions alternatives au déplacement (visioconférence, web conférence...) • Recourir au marché pour : - l'achat de titres de transport aérien et ferroviaire et les abonnements associés, - la location de véhicules particuliers de courte durée, - l'hébergement, hors organisation de congrès, colloques et séminaires, à l'occasion desquels des actes d'achats spécifiques pourraient être conclus afin d'obtenir des prix plus attractifs.
Les principes généraux	• Anticiper la préparation du voyage d'au moins 3 semaines pour obtenir de meilleurs tarifs (sauf urgence dûment justifiée) • Optimiser l'achat des titres de transport ferroviaire par l'utilisation d'abonnements et de cartes de fidélité et de réduction, • Optimiser les frais de gestion appliqués par l'agence de voyage par la commande en ligne, obligatoirement être utilisé pour : - les trajets simples nationaux en train, - les trajets simples nationaux et internationaux aérien, - la location de véhicules de courte durée. • Privilégier les modes de transports les moins onéreux (analyse en coût complet).
Le train	• Le train doit être le mode de transport utilisé pour tout trajet réalisable en 6 heures¹ ou moins. Il est entendu par la notion de « trajet » un aller simple, soit de la gare de départ à la gare finale d'arrivée (correspondances comprises). <i>Exemple : Bordeaux-Strasbourg est un « trajet » de 4h52 en train, comprenant 1 heure de correspondance à Paris ; le trajet doit donc s'effectuer en train.</i> Dans le même temps, et dans un souci d'amélioration des conditions de voyage, les trajets par voie ferrée de plus de 4 heures (aller) pourront désormais s'effectuer en 1ère classe, après accord de la direction organisatrice du voyage. • La voie ferroviaire doit être systématiquement privilégiée dès lors qu'elle demeure le mode de transport le moins onéreux, • Les réservations sont exclusivement établies en 2nde classe, sauf dans les cas suivants : - Tarif de 1ère classe moins onéreux, - Saturation de l'offre en 2nde classe ET caractère imprévisible du déplacement, - Trajet aller de plus de 4 heures, - A titre exceptionnel : contraintes physiques du voyageur.

¹ A terme, et conformément aux recommandations de l'alliance ENLIGHT, l'université de Bordeaux retiendra le seuil de 8 heures pour systématiser l'utilisation du train.

	- Sur autorisation du responsable de la structure organisatrice du voyage, dans le cas des déplacements de personnalités extérieures. • Utilisation des billets à contrainte
L'avion	Dans la mesure où la durée aller du trajet prévu est supérieure à 6 heures en train, l'usager peut faire le choix, s'il le souhaite, de voyager en avion selon les principes de réservation suivants : • Les réservations de billets d'avion sont systématiquement établies en classe économique. L'utilisation de la classe immédiatement supérieure peut être autorisée lorsque le trajet (aller ou retour) a une durée supérieure à 7 heures dans le cadre d'une mission d'une durée inférieure ou égale à une semaine (délais de vol compris). • Les offres à bas prix dites « low cost » doivent être privilégiées dès lors que leur coût complet est moins onéreux. • Si les offres à bas prix ne peuvent être retenues, il convient de privilégier les compagnies avec lesquels l'université a négocié des accords sur des trajets spécifiques.
Location de véhicule de courte durée	• Une attention particulière doit être portée au respect des conditions générales du loueur (analyse des risques de surcoût).
Hébergement	• 120€ dans les villes de moins de 200 000 habitants situées hors de Paris et de son agglomération, • 140€ dans les communes de plus de 200 000 habitants hors Paris et de son agglomération. • 170€ dans les communes de l'agglomération parisienne et la commune de Paris. Ces per diem comprennent la nuitée et le petit-déjeuner.